

LE PRECURSEUR,

Journal constitutionnel de Lyon et du Midi.

PRIX :

16 francs pour 3 mois;
32 francs pour 6 mois;
64 francs pour l'année.
Hors du département du Rhône,
1 franc de plus par trimestre.

LYON, 5 octobre.

Nous accusons le juste-milieu d'avoir travaillé à corrompre les mœurs politiques de la France. Nous lui reprochons d'avoir manqué à la mission civilisatrice que lui dictait l'admirable sentiment de grandeur et de magnanimité d'où la révolution est sortie; de s'être montré en toutes choses inférieur au peuple des barricades, et, ce qui est encore plus odieux, d'avoir cherché à pervertir cet esprit nouveau de légalité paisible et large que le peuple, le peuple seul, malgré les scandaleux exemples de la restauration, avait introduit dans la politique. Nous lui reprochons, non-seulement d'avoir refusé de suivre la nation dans la voie généreuse qu'elle était entrée avec tant d'éclat, mais encore d'avoir tout fait pour la ramener en arrière dans les vieilles ornières de la corruption et de la violence politiques.

Après les faits que nous avons rappelés hier, faudrait-il prouver ce que nous avançons?

Faudrait-il citer les premières professions de foi de M. Guizot, ministre, sur la quasi-légitimité de Louis-Philippe, lesquelles nous reportaient à la légitimité pure après le dépôt officiel, solennel des actes d'abdication des Bourbons aînés aux archives de la chambre des pairs?

Où les déclarations du même ministre sur l'article 291 du code pénal relatif aux assemblées publiques, article qu'il reconnaissait mauvais et tyrannique, mais dont il voulait se servir, disait-il, puisqu'il existait, et puisque le gouvernement serait fou de ne pas user contre les citoyens de toutes les armes justes ou iniques qu'il trouvait sous sa main?

Où les scandaleuses dilapidations des marchés Gisquet?

Où les hautes complicités prouvées dans l'affaire du déficit Kessner?

Où les machinations de bourse effectuées aux yeux de tout Paris par des fonctionnaires qui ne peuvent, par leur position, jouer sur les rentes sans commettre des vols manifestes?

Où les demandes répétées de fonds de police sans justification d'emploi?

Où les quatre cents millions de fournitures adjudgées en un an par le ministre de la guerre sous le manteau de la cheminée et dans le tête-à-tête du cabinet?

Où la discussion de la liste civile?

Où les savantes dissertations ministérielles sur l'utilité du luxe des grands fonctionnaires, sur les bons résultats de l'énormité des impôts, sur la nécessité de l'amortissement?

Où la comédie du *Carlo-Alberto* et les égards prodigués aux chefs carlistes quand on faisait assommer les républicains dans les rues de Paris?

Faut-il revenir sur les embrigadements de la place de la Bastille?

Sur les déclarations ministérielles relatives à la politique étrangère? sur la condamnation à mort de la Pologne par ceux qui nous avaient donné l'assurance que sa nationalité ne périrait pas? sur ces principes d'égoïsme national développés avec tant d'insistance pour prouver que les peuples ne sont point solidaires entr'eux et que nous devons laisser massacrer les nations par les rois sans nous émouvoir et sans porter secours à ceux qui succombent en invoquant nos sympathies et nos communes croyances?

Sur les quatre cents procès de presse intentés en deux ans aux journaux de l'opposition?

Sur les brutalités auxquelles les écrivains ont été et sont plus que jamais en butte? sur cette haine implacable qui

s'est plu à les torturer par des rigueurs qu'on épargne aux escrocs et aux assassins? sur ces colères sans pitié contre tout ce qui tient à la pensée, à la discussion libre, à la conscience politique en un mot?

Faut-il rappeler encore cette conspiration de juin prédite plusieurs jours à l'avance par les feuilles ministérielles avec des détails si positifs? cette calomnie stupide de l'alliance carlo-républicaine conclue sur le cadavre de Lamarque moyennant un pot de vin de 150 mille francs? — ces provocations des sergens de ville au milieu même du convoi funèbre? ces déguisements d'agens de police en ouvriers, chargés d'entretenir le combat, de pousser les timides à une résistance désespérée et dont le terme ne pouvait être qu'un massacre complet? M. Vidocq dirigeant, pour mieux tromper les insurgés, les coups de fusil de son escouade de galériens sur la troupe de ligne et sur la garde nationale qui se dévouait avec un zèle si plein de bonne foi?

Est-il besoin de signaler encore les intentions qui avaient dicté la mise en état de siège, quand le combat était terminé, quand l'autorité elle-même se glorifiait par ses bulletins du calme parfait qui régnait dans Paris? de chercher dans les articles féroces des organes du pouvoir le but véritable de cette monstrueuse mesure? de rappeler ces cris de joie poussés par les amis fanatiques du 13 mars? et par exemple, ce mot horrible, dont Lyon gardera le souvenir comme d'une ineptie atroce : *Tant mieux! il faut en finir!*

— Est-il nécessaire de répéter que la première et suprême pensée fut d'en finir en effet avec tous ceux dont on redoutait le talent et l'influence? d'en finir avec les députés, contre lesquels la justice déclara plus tard qu'il n'y avait aucun motif de poursuite; — avec des journalistes, qu'on laissa tranquilles dès que les tribunaux d'exception manquèrent aux passions du pouvoir; d'en finir, en un mot, par le meurtre judiciaire et par la peur avec l'opposition de la tribune et de la presse, c'est-à-dire, d'assassiner ou de menacer de mort tous ceux qui gênaient alors ou pouvaient gêner à l'avenir les projets de la quasi-légitimité?

Est-il besoin de citer toutes les indiscretions échappées alors aux organes du pouvoir? cette approbation donnée au massacre du capitaine Pepin, *mis en pièces*, disait le *Nouvellevelliste*, par les amis de l'ordre; — à l'exécution sommaire et sans jugement, c'est-à-dire à l'assassinat de quatre gardes nationaux sur le boulevard St-Denis; — à la dévastation commise par les honnêtes gens dans l'imprimerie de la *Tribune*? de citer toutes ces excitations aux violences de parti; tous ces éloges prodigués à des actes de férocité qu'on inventait même pour avoir l'occasion de les louer?

Faut-il ramener l'indignation publique sur la rétroactivité arrachée à une cour royale? — sur l'ordonnance Gisquet; — sur les procès intentés au *Journal du Commerce*, à la *Tribune*, au *National*, pour des articles qu'un homme de bon sens aurait rougi d'inculper correctionnellement, et qui devinrent la base d'une accusation capitale, ridicule sans doute devant le jury, mais qui pouvait amener des condamnations à mort devant les conseils de guerre?

On a beau vouloir juger avec calme tous ces actes bizarres : l'honnêteté vous fait monter le rouge au front et l'indignation au cœur! — Quoi! c'est-là la moralité du gouvernement de juillet! Quoi! c'est cette orgie de passions haineuses et meurtrières qu'on donne pour spectacle et pour exemple à ce peuple dont le premier cri, après avoir étanché le sang de ses blessures, fut de demander l'abolition de la peine de mort en faveur de ses ennemis vaincus! — Quoi! ce sont des combattants de la grande semaine, des décorés de juillet, qu'on a choisis pour victimes de ces ignobles fu-

reurs! eux qui signaient sur leur lit de mort et envoyaient par une députation une pétition à la chambre pour solliciter la grâce des ministres de Charles X, en déguisant leur magnanimité sous une grande et large vue de civilisation! Quoi! c'est au milieu d'un pays qui a puisé dans les tristes leçons du passé une si profonde horreur pour les violences politiques, qu'on affiche sans pudeur la préméditation de véritables assassinats politiques, qu'on prépare sans nécessité, sans raison, sans le moindre prétexte, le retour de ces funestes excès dont le souvenir est une des douleurs de la France!

Quoi! c'est lorsque la nation, fatiguée des réactions, des vengeances réciproques des partis, de ces longs combats des factions tantôt vaincues, tantôt victorieuses, mais toujours cruelles le jour de la victoire, repousse avec horreur l'intervention du bourreau dans les affaires publiques; c'est quand, lasse de ses propres excès, elle se réfugie dans la paix d'une grande et sainte tolérance; c'est alors qu'un pouvoir, dont la mission était de consacrer par des lois écrites ce sentiment universel des masses, vient nous donner le scandale de ses violences sanguinaires! C'est alors que, dans un intérêt qui, certes, n'est pas celui du peuple, on relève l'échafaud, qu'on réhabilite le bourreau et qu'on range de nouveau la guillotine parmi les moyens de gouvernement!

Mais, dit finement le juste-milieu, pas une tête n'est tombée!

Vraiment! Vous devez-vous en vanter! Est-ce la force ou la volonté qui vous a manqué! Est-ce le remords ou la cour de cassation qui a arrêté vos projets de vengeance?

Vraiment! C'était donc uniquement pour amasser contre vous les haines et le mépris, que vous prépariez tout cet appareil de violences! C'était donc avec la résolution de courir tous les dangers du coup-d'Etat sans en recueillir les fruits. — C'était donc une comédie sentimentale que ce langage d'affreuse violence que vous avez pris pendant les huit premiers jours de l'état de siège! C'était donc pour rire que vous cherchiez dans tout Paris, MM. Carrel, Cabet, Garnier-Pagès et Laboussière. Toute cette démonstration des conseils de guerre, ces deux mille arrestations, ces mandats d'amener, ces visites domiciliaires, cet état de siège circonscrit autour d'une faction, tout cela n'avait donc d'autre but que de faire peur à la France, comme on effraie le petits enfants en leur parlant de l'ogre et de Gargantua. — Bons apôtres!! Nature de chats, cruelle et peureuse!

Voyez! nous disent aujourd'hui, ces honnêtes juste-milieu, voici deux têtes que nous avons obtenues du jury; eh bien! nous voulons bien en faire le sacrifice; nous consentons à lâcher cette proie, et nous sollicitons nous-même la clémence royale en faveur de ces deux malheureux, que nous nous contenterons d'envoyer aux galères à perpétuité!

Parlons gravement sur une matière si grave! — Les journaux de Paris expriment aujourd'hui les angoisses de la population au sujet de la détermination que va prendre la royauté sur le sort de Cuny et de Lepage, condamnés A MORT par la cour d'assises de la Seine pour avoir pris les armes les 5 et 6 juin dernier. — (L'un d'eux n'a été condamné que par une erreur matérielle du jury.)

Nous ne partageons point, nous l'avouons, les inquiétudes que manifestent ces journaux; nous ne pouvons croire, malgré les interprétations aux quelles doivent donner lieu les articles des journaux ministériels; nous ne pouvons croire que la vie de ces infortunés soit réellement en danger; que la royauté commette une si énorme faute; — qu'elle pousse si loin l'aveuglement et l'acharnement d'une

rent en arrière perdus et désapprises, comme toute passion mesquine ou rétrograde.

On comprendra maintenant comment j'ai pu mettre sur la même ligne le scepticisme et la foi. Le scepticisme est bon; mais, pour rendre des services durables, pour être plus grand qu'une faiblesse ou une débauche d'esprit, il le faut savant, consciencieux, logique. L'austérité ne lui va pas mal : elle est comme le cachet de sa loyauté. De même, la foi est excellente; elle est l'âme de l'humanité, aussi bien que le soleil l'âme du monde. Mais ne me la donnez pas, de grâce, tronquée, rapetissée dans une époque, n'ayant plus que des souvenirs, ne répétant que des mots dont l'oreille est lasse, et tournant le dos aux générations qui lui demandent la vie.

Or, lisez l'*Ane mort*, Barnave, Debureau et les innombrables articles de M. Jules Janin, lisez les *Mélancoliques* et la première livraison du *Pélerin*, vous y trouverez bien du scepticisme et de la foi; mais un scepticisme fat, ignorant, de mauvaises mœurs; un scepticisme qui se persifle lui-même, se prend à rire tout haut de son impertinence, et finit, comme un étourdi de salon, une dissertation par une pirouette; mais une foi qui se concentre et s'épuise dans

LE PÉLERIN.

POÈME ÉLÉGIQUE EN SIX CHANTS,

Par l'auteur des *Mélancoliques* (1).

DEBUREAU. — HISTOIRE DU THÉÂTRE A QUATRE SOUS.

Par M. Jules JANIN (2).

N'est-ce pas une idée un peu folle de réunir dans une même critique les deux noms de M. Jules Janin et de M. le chevalier Joseph Bard? Deux noms originaux dans leur genre, mais si diversement originaux. L'un qui veut dire littérateur roué, railleur cynique de l'histoire, railleur du public, railleur de sa propre conscience; imagination capricieusement féconde, qui se balance à toutes les idées, caresse tous les paradoxes et jette insolennement à ses lecteurs ébahis le rebut oublié de ses tablettes, comme l'œuvre la plus sublime; fatuité systématique et de mauvaise foi qui ne s'affiche que pour se faire de l'or et pouvoir rire à l'aise de ses admirateurs. L'autre, au contraire, que je donnerais hardiment comme le type unique du prétentieux mysticisme

d'une école mourante; poète de tête, qui use son talent et sa vie à des œuvres sans avenir, et croit encore de nos jours à la douce magie du rythme vague et suave qui s'exhale d'une lyre élégiaque : qu'ont-ils donc de commun ces deux hommes d'ailleurs si inégaux en illustration? car, si M. Janin est l'enfant gâté dont on raffole, auquel on passe tout, M. Bard n'a point le même malheur, et je l'en félicite.

Ce qu'ils ont de commun? C'est que ni l'un ni l'autre ne sont nés viables. Chacun d'eux dans un sens opposé, a mis son âme au service de sentiments qui s'éteignent par degrés. Chacun d'eux serait dans 20 ans un énigmatique anachronisme; car dans 20 ans on ne croira plus au fatalisme qui tue le cœur et dessèche le monde, pour en livrer la poussière au fantastique génie d'un incompréhensible hasard. Dans 20 ans, seront mortes et bien mortes avec les vieux gentilshommes, les douairières et la *Quotidienne*, toutes les prétentions de légitimité qui se débattaient encore, et l'enthousiaste vénération des temps passés qu'on voudrait nous rendre aimables tels quels. Mais le vernis poétique n'y fait rien; il est d'ailleurs trop mince pour qu'on ne voie à travers le fond des choses, et la marche que prend notre époque trop ferme, pour que ces misères de transition ne demeu-

(1) Première livraison, 1 vol in-8° — Lyon, Louis Babeuf, libraire, rue Saint-Dominique.

(2) 2 vol. in-18. — Lyon, chez le même libraire.

colère sans but ; — nous ne pouvons croire que Louis-Philippe ait oublié ses paroles solennelles (qu'à tant de reprises il a répétées depuis) lorsqu'une députation de la chambre vint lui demander, afin de sauver les ministres Charles X, de proposer une loi pour l'abolition de la peine de mort en matière politique ; qu'il consentit à laisser penser que cette horreur du sang qu'il montrait alors si hautement, n'était qu'un sentiment de sympathie et de prédilection personnelle pour le ministre de son parent, le mitrailleur ; qu'il éprouve au contraire une profonde antipathie pour tous ceux qui professent des opinions républicaines, et qu'il est pour eux sans pitié. — Ce serait une inhabileté dont Louis-Philippe n'est pas capable.

D'ailleurs, nous l'avons dit souvent et nous le répétons encore parce qu'on ne peut trop se pénétrer, dans tous les partis, de cette vérité consolante : — il y a dans les mœurs de la France actuelle, dans la disposition générale des esprits, pour ainsi dire dans l'atmosphère de notre siècle et de notre pays, quelque chose qui rend désormais impossible les actes d'une politique sanguinaire ; malgré eux, ceux qui en auraient l'intention, se verraient arrêtés par je ne sais quelle force occulte, mystérieuse, toute morale, mais invincible qui les ferait hésiter, qui ferait trembler et faillir leur bras au moment de porter le coup fatal. Le sentiment de l'inviolabilité de la vie humaine est déjà tellement populaire, qu'on ne sait plus maintenant où cacher l'échafaud, et qu'il faut le porter loin de tout centre habité pour satisfaire aux aversions énergiques des populations. D'un autre côté, les vicissitudes des partis ont donné à tout le monde, par leur succession infinie, un instinct de respect pour les opinions les plus diverses, et de tolérance pour ce qu'on nomme les crimes et les délits politiques. La mort de Cuny et de Lepage serait donc une sorte de bravade et d'insulte au pays tout entier, et la royauté n'a aucun intérêt à lui adresser cet outrage.

Ainsi nous nous garderons bien de savoir gré au justemilieu de la modération dont il fera preuve en condamnant aux galères perpétuelles deux malheureux égarés peut-être par des provocations de police.

Cependant (car il faut tout prévoir avec les hommes qui dirigent nos destinées) si la royauté suivait des inspirations de mort dans cette triste affaire ! — Si des têtes d'hommes roulaient du haut de l'échafaud jusqu'au pied du trône de Louis-Philippe !..... Cet événement effroyable aurait un bien long retentissement dans l'avenir ; car le sang appelle le sang, et les réactions n'auraient plus de terme ; une pensée terrible tomberait au même instant dans des milliers d'âmes jeunes et ardentes, et ce serait alors à nous de nous écrier aussi : MALHEUREUSE FRANCE, MALHEUREUX ROI !!!

Ans. P.

Au Rédacteur du Précurseur.

Lyon, le 3 octobre 1832.

Monsieur,

En rendant compte d'un toast que j'ai porté à l'armée, vous m'avez désigné comme capitaine de l'ancienne armée. Je n'ai jamais en cet honneur, et mon âge ne m'a pas permis de prendre part à nos glorieuses luttes autrement que par mes vœux.

Veuillez, je vous prie, Monsieur, rectifier cette erreur.

J'ai l'honneur, etc.

C. Sivots.

On lit dans le *Message des Chambres* :

On nous affirme de bonne source que le gouvernement prussien exige que le gouvernement français fasse retirer ses troupes à trente lieues de la frontière belge, promettant, de son côté, de tenir les siennes à la même distance. Le cabinet prussien déclare en même temps, dans le cas où cette mesure ne serait pas adoptée, que si les troupes françaises entrent en Belgique, une armée prussienne y entrera également de son côté.

On lit dans le *National* :

La combinaison ministérielle était arrêtée à midi, 30 septembre. Nous apprenons dans la soirée qu'un nouveau revirement vient d'avoir lieu du côté des doctrinaires. Il ne serait plus question, cette fois, de M. Guizot tout seul, mais de M. de Broglie, et M. de Remusat aurait été expédié en courrier pour ramener le noble duc. On croit que M. de Broglie ne voudra pas figurer dans un cabinet qui serait présidé par M. Soult, et le roi ne consentirait, assure-t-on, à se dessaisir de sa présidence qu'en faveur du maréchal Soult, qui est dans sa dépendance obligée, par suite de certains secrets que connaît la cour, et dont la révélation serait peu agréable au maréchal. M. Thiers aurait, dans cette combinaison, un petit ministère à sa taille. Ce ne seraient pas les finances,

bien entendu, mais le ministère de M. Girod, l'instruction publique, et l'on se ferait fort de rendre au comode M. Girod (de l'Ain) la présidence de la chambre. Tout cela est de la démence.

Nous reproduisons cette nouvelle, que notre correspondant de Paris nous donne à-peu-près semblable, afin de mettre sous les yeux du lecteur tous les incidents de la grande comédie ministérielle qui se joue derrière les paravents de St-Cloud.

Que d'allées et de venues, que de peines, que d'insomnies pour arriver, à quoi.... *Parturient montes, nascetur ridiculus mus.*

Voici le singulier élogé que fait ce soir le *Nouvelliste* de M. Thiers, l'un des candidats au ministère doctrinaire :

« Dites-nous donc un peu qui aurait plus de prétentions à avoir sur la cause de la liberté que M. Thiers, qui, pendant quinze ans, consentit, pour la faire triompher, à marcher, pour ainsi parler, dans les voies du radicalisme, se préparant, pour le temps où il viendrait au pouvoir, le soin de faire, dans ses doctrines, le triage des propositions âpres et violentes mises en avant pour détruire, et celui des doctrines vraiment gouvernementales d'un libéralisme applicable. »

Ce langage alambiqué décèle tout l'embarras du journaliste ministériel à faire l'éloge de M. Thiers. Il eût été beaucoup plus simple de dire que M. Thiers, fils de la liberté sans laquelle il ne serait rien, étouffe sa mère pour ne pas avoir à rougir devant elle de l'avoir trahie.

On lit dans le *Courier* anglais du 28 septembre :

« La conférence tiendra aujourd'hui une séance spéciale dans le but exprès d'entendre de la bouche du plénipotentiaire hollandais la réponse définitive du roi de Hollande. »

Il y a plusieurs bruits de nature contradictoire touchant les mesures probables qui pourront être adoptées par l'Angleterre et la France, si le roi de Hollande persévérerait dans son refus d'entamer de nouvelles négociations avec la Belgique. Le roi de Hollande, dit-on, tiendra ferme dans la détermination de considérer ses propositions du 30 juin comme définitives ; et le roi des Belges, assure-t-on, verra dans le refus du gouvernement hollandais d'accéder à la proposition d'une négociation directe avec la Belgique, une preuve de son désir d'en appeler aux armes. Pour nous, nous sommes disposés à croire que rien n'est arrêté. Le sens commun indique qu'on emploiera tous les moyens pour prévenir les hostilités entre la Belgique et la Hollande, et les plus longs délais seront sans doute accordés pour l'ultimatum du gouvernement hollandais.

On lit dans l'*Emancipation* :

Nous croyons pouvoir dire avec assurance que, hier dans la journée, des dépêches de la plus haute importance sont arrivées de Londres à notre gouvernement. On sait qu'elles sont relatives à la dernière séance de la conférence (du 24) ; et sans qu'on sache rien de précis sur leur contenu, nous pouvons affirmer que l'unanimité des membres de la conférence n'est pas plus douteuse sur l'urgence d'une conclusion immédiate que sur les moyens à prendre pour y parvenir sans délai.

Une lettre de Madrid, en date du 23, annonce qu'à cette époque le roi existait encore, mais que son état ne permettait plus aucun espoir. (Temps.)

On écrit de Bayonne, 25 septembre :

Un courrier expédié par la reine d'Espagne est passé hier à Bayonne se rendant à Naples.

Plusieurs maisons de commerce de notre ville ont reçu des commandes d'objets de deuil pour l'Espagne.

L'épouse de l'ambassadeur russe en Espagne est arrivée vendredi dernier à Bayonne ; elle est repartie hier pour se rendre à Madrid. On a bien voulu se relâcher en sa faveur de la rigueur des réglemens sanitaires.

Nous remarquerons à cette occasion que les sujets des gouvernements absolus sont plus favorisés que ceux des états constitutionnels, car un commissaire des guerres anglais devant se rendre à Honduras par l'Espagne, n'a pu obtenir le visa du consul espagnol qu'après un mois de séjour dans notre ville, quoiqu'il fût porteur d'un passeport signé par M. d'Ostia, qui l'autorisait à partir quand et comme il le jugerait convenable.

On lit dans le *Courier Français* :

Un nouvel acte ou, pour nous servir du langage du jour,

vail ne sera point long ; car la typographie est devenue complice du charlatanisme littéraire ; elle a pris aussi pour devise : luxe et indigence. Vous tenez deux volumes, ne vous effrayez point ; demi-heure pour les lire, trois minutes pour admirer les vignettes et la charmante couverture en papier quadrillé blanc et rose, et tout est dit ; en voilà pour vos huit francs. Une bible, un livre d'histoire ou de science eût coûté moins ; — mais plaignez-vous. — L'auteur vous a conté toute la vie d'un paillasse qui naît sur les frontières de la Pologne, débute par la farce grotesque de la rue, et couronne sa fatigante existence en faisant applaudir par le parterre d'un théâtre à quatre sous sa verve comique et la farine dont sa face est souillée ! Pauvre littérature ! te voilà étrangement glorifiée ! M. Janin semble s'en excuser dans sa préface ; et c'est un miracle qu'une excuse sous la plume de M. Janin. Il dit que l'art dramatique n'ayant plus de vie qu'au théâtre de quatre sous, il a bien fallu le peindre comme Gibbon a peint le Bas-Empire. Pour moi, après avoir lu cette biographie, j'ai trouvé que M. Janin s'était moqué du public encore plus que je ne m'y attendais, ce qui certes est beaucoup dire ; quoique bien écrite, elle ne m'a pas semblé

un nouveau tableau a été ajouté aujourd'hui à la comédie dont nous venons de rapprocher quelques scènes. M. Thiers marions du feu, les a tirés pour son propre compte, et a joué celui qui croyait s'en servir comme d'un simple instrument. On s'accorde à dire qu'il a proposé un amalgame du centre gauche et du parti doctrinaire qui a été assez bien accueilli. On ne pouvait plus compter sur M. Dupin et M. Guizot s'assied sur les bancs du député de la Nièvre, et l'autre par M. le duc de Broglie, dont l'esprit n'est ni moins nébuleux, ni moins pédantesque que celui du professeur d'histoire, pense bien que M. Thiers ne s'est point oublié. Du reste, sa modestie s'est pour cette fois contentée du porte-feuille de l'instruction publique. Le département des finances était naturellement dévolu à M. Humann. Celui des affaires étrangères est destiné à M. de Broglie. A cela se bornent les changements actuels du cabinet ; tous les ministres restent chacun dans le poste qu'il a rempli jusqu'à ce jour d'une manière si distinguée, sans en excepter M. de Montalivet. M. Sébastiani, Louis et Girod (de l'Ain) sortent seuls ; le premier en a pris son parti depuis quelques jours ; ses médecins l'y ont déterminé. Le second désire se retirer depuis l'affaire Kessner, et le troisième a toujours été convaincu qu'il n'était qu'un bouche-trou, et qu'il n'était pas sérieusement ministre.

La question maintenant est de savoir si MM. de Broglie et Humann acceptent ; des expès leur ont été expédiés, on attend leur réponse. Peut-être celle de M. Dupin se croiserait-elle avec la leur, et un nouveau changement à vue pourrait encore s'opérer.

Nous nous empressons de reproduire l'éloquente supplique de M. Crémieux en faveur des condamnés Cuny et Lepage :

AU ROI.

Sire,

Je vous demande une audience, je la demande sans retard ; le temps presse ; si la hache du bourreau frappait l'infortuné Cuny, ma vie entière serait empoisonnée.

Sire, j'étais chargé de présenter à la cour de cassation le pourvoi de ce malheureux. Une blessure grave au pied, qui m'a retenu quinze jours sur un lit de douleur, qui ne me permet pas encore de reprendre mes travaux, m'a empêché de le défendre. L'habileté de mon confrère Lacoste a échoué devant les textes de la loi. Mes devoirs d'avocat recommencent en présence de l'échafaud qui peut se dresser à toute heure pour ce jeune homme.

Sire, cet infortuné ne veut pas demander grâce ; moi, je demande que vous ne fassiez pas tomber sa tête !

Sire, il y a de l'exaltation dans ce jeune cœur tout bouillant de républicanisme ; mais le crime n'a pas pénétré dans ce sanctuaire. L'échafaud pour un délit politique ! Jamais Louis-Philippe ne permettra qu'il se relève !

Sire, ils avaient conspiré contre le trône et la dynastie régnante, nos malheureux amis, dont le sang si noble et si pur arrosa les échafauds de la restauration ! Ils avaient pour la plupart pris les armes et levé l'étendard de la guerre civile. Oh ! que le souvenir du bourreau fait mal à côté du souvenir de leurs imprudentes tentatives ! Ce sang, nous ne le pardonnons pas à ceux qui pouvaient empêcher qu'il ne fût répandu ! et pourtant ils furent des conspirateurs ceux qui succombèrent !

Sire,

Au nom de Dieu, que sous votre règne une tête de patriote ne roule pas sous la hache !

Roi des barricades de juillet, pardonnez aux barricades de juin !

Roi du peuple, ne souffrez pas qu'un enfant du peuple meure de la main du bourreau pour un crime politique.

Ils sont jeunes et braves ces Français républicains : leur cœur bat aux noms de patrie et liberté. La patrie et la liberté ne les appelleraient pas en vain au fort du danger.

Sire, laissez au temps à calmer leur imagination vive, impatiente : l'âge des illusions ne passe que trop vite, et la vie a tant de mécomptes !

Enfin, Sire, votre cœur aussi a battu, dans votre glorieuse jeunesse, aux accens de la liberté républicaine.

Votre sommeil de roi vous retrace, plus d'une fois encore, des souvenirs toujours présents à votre pensée comme à notre mémoire. Louis-Philippe, vous fûtes duc de Chartres.

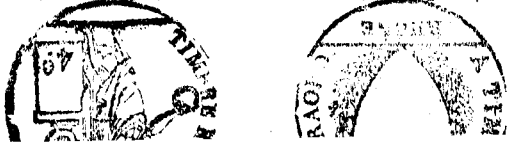
Duc de Chartres, vous avez vaillamment combattu sous le drapeau républicain.

Roi des Français, vous ne souffrirez pas qu'une tache du drapeau blanc vienne souiller notre drapeau tricolore.

racheter sa nullité par les grâces ordinaires d'un style inimitable. C'est, à tout prendre, une œuvre dont on eût fait honte à un homme sans réputation ; et j'ai le tort de croire que la réputation n'est qu'un titre de plus à la sévérité des critiques.

Aussi suis-je bien sûr que la censure des poésies de M. Bard aurait bien moins de contradicteurs. Cependant la route qu'il s'est tracée est infiniment plus honorable. Je ne veux pas davantage assimiler le talent que le caractère de ces deux auteurs. On peut blâmer la prétention de M. Bard, l'accuser d'écrire pour un siècle qui n'est plus, et de se méprendre complètement sur l'esprit de son époque ; mais il y a dans cette erreur quelque chose de noble et qui inspire la sympathie. Si, en retraçant des scènes passées, on se passionnant pour des idées mortes, M. Bard peut traverser de beaux vers et de vives images, il n'aura point travaillé sans fruit. J'examinerai ces délicates questions lorsqu'il me semblera impossible de juger un ouvrage sur un simple fragment. Ce serait manquer à la fois de prudence et de justice.

Jules F.



« Sire, vous me l'avez dit à moi-même, il y a moins de quarante jours : « Je ne serai heureux que le jour où la peine de mort sera abolie de nos codes. » Ce sont là vos propres paroles; moi cœur les a recueillies.
« Vous avez le droit de grâce.
« Sire,
« Je suis avec le plus profond respect, de votre majesté,
« Le très-humble, très-obéissant et très-fidèle
« serviteur,
« AD. CRÉMIEUX. »

On lit dans la Tribune :

« Exécuteront-ils enfin et relèveront-ils la guillotine ! La guillotine !... qu'on y pense bien !... le peuple l'a-
« vait brisée. — Ces patriotes accusés, calomniés, outragés
« par des ingrats allèrent quelques jours après juillet, rendre
« hommage à la mémoire de Bories et de ses camarades as-
« sassinés en place de Grève. Après cette cérémonie, dictée par
« le patriotisme, que firent ces hommes que vous dénoncez
« comme avides de sang ? — Ils signèrent en masse une péti-
« tion pour l'abolition de la peine de mort.
« Toute la moralité de la révolution de juillet était dans
« cet acte. Il est encore là tout entier, comme le souvenir de
« la clémence et de la générosité du peuple.
« Si une seule goutte de sang tombe sur l'échafaud, toute
« cette moralité est perdue. »

On lit dans la France Nouvelle, journal ministériel, la note suivante dont la signification est remarquable :

« Plusieurs journaux s'épuisent d'avance en déclamations à l'occasion de l'exécution des arrêts de la cour d'assises, qui condamnent à la peine capitale deux des individus impliqués dans les événements de juin. Afin sans doute d'exciter les passions, on annonce que cette exécution doit avoir lieu dans les trois jours après le rejet du pourvoi en cassation formé par les condamnés, c'est-à-dire demain. Il faudrait, quand on s'élève avec tant d'énergie contre le pouvoir, connaître les faits, et surtout ne pas ignorer la loi. L'exécution, aux termes de l'article 375 du Code d'instruction criminelle, doit avoir lieu dans les 24 heures de la réception de l'arrêt de rejet ; cet arrêt est transmis au procureur-général chargé de faire exécuter celui de la cour d'assises, par l'intermédiaire du ministre de la justice. Dans la circonstance dont il s'agit, les pièces ne seront envoyées au parquet de la cour royale de Paris qu'après qu'une décision aura été prise sur le recours en grâce, décision qui sera rendue dans un court délai.

« L'un des condamnés dont s'occupent les feuilles publiques n'a point encore fait parvenir ses pièces à la chancellerie ; ce n'est qu'après leur réception qu'il pourra être statué sur son recours en grâce.

M. Audry de Puyraveau adresse la lettre suivante au Courrier Français.

Paris, 30 septembre 1832.

Monsieur,
« Permettez-moi de vous témoigner ma reconnaissance de l'intérêt que vous prenez à ma position, et de la justice que vous me rendez. Le parquet ne me laisse pas languir : j'ai été condamné le 28 ; hier, 29, j'ai reçu la signification du jugement. Heureusement que cette condamnation, en m'ôtant la faculté de mettre en possession la personne à qui était échu mon domaine, ne m'a pas ôté celle de faire un acte de justice que me commandait ma conscience. Hier, j'ai abandonné les fonds que je réservais aux hypothèques après la déduction des frais de l'opération. Cet acte est constaté par une transaction notariée que je rendrai publique. Cette personne est tout-à-fait désintéressée, et ainsi à couvert des injustices dont je suis l'objet.
« Agréez, etc.
« AUDRY DE PUYRAVEAU.

On nous écrit de Marseille, le 1^{er} octobre :

« Le choléra a éclaté à Arles le 25 septembre. M. le docteur Ducros, chargé par l'autorité départementale d'aller reconnaître si les malades présentaient les véritables symptômes du choléra asiatique, est arrivé à Arles le 27. Après avoir visité les cholériques gisant à l'Hôtel-Dieu, il s'est malheureusement convaincu que c'est bien cette cruelle épidémie qui règne en ce moment à Arles.

« Les diverses lettres que nous avons reçues de cette ville, varient beaucoup sur le nombre des personnes atteintes et sur celui des morts. Elles s'accordent seulement sur ce point que, sur les douze premiers individus atteints, quatre ont succombé.

« La ville d'Arles ne possède pas assez de médecins pour traiter les malades. L'autorité prendra sans nul doute des mesures convenables pour décider les gens de l'art à s'y transporter. L'administration sanitaire de Marseille a assujéti à une quarantaine de dix jours les provenances d'Arles. Si cette précaution est bonne, pourquoi n'en prend-on aucune pour la voie de terre ? Il y a inconséquence de part ou d'autre.

PARIS, 1^{er} octobre 1832.

(Corresp. particulière du PRÉCURSEUR.)

« Le Moniteur n'apprend rien aujourd'hui sur la question ministérielle, mais personne ne s'en étonne, puisque l'on sait que de nouvelles offres sont parties samedi pour le département de la Nièvre et pour un autre point, et qu'il est impossible d'avoir une réponse. En attendant, M. Sébastiani a quitté l'hôtel des affaires étrangères pour retourner à son hôtel à lui, rue du Faubourg-St-Honoré, qui a été restauré pendant son règne ministériel. Mais si le Moniteur ne nous dit rien du cabinet, nous y trouvons du moins une bonne nouvelle ; l'ordonnance mensuelle pour le règlement du droit d'importation des grains, nous apprend que la moyenne est descendue pour toute la France à 19 fr. 42 c., savoir : 1^{re} classe, section unique, prix régulateur, 21 fr. 80 c. ; 2^e

classe, 1^{re} section, 16 fr. 79 c. ; 2^e section, 22 fr. 31 c. ; 3^e classe, 1^{re} section, 21 fr. 68 c. ; 2^e section, 19 fr. 37 c. ; 3^e section, 16 fr. 77 c. ; 4^e classe, 1^{re} section, 18 fr. 57 c. ; 2^e section, 18 fr. 21 c.

« On a reçu à Marseille le 8^e bulletin de l'armée du vice-roi d'Egypte ; il résume ainsi les succès obtenus par cette armée sur celle du sultan :

« Nous nous sommes emparés jusqu'à ce jour, dans les divers combats que nous avons livrés à l'ennemi, de 80 canons et d'un mortier ainsi que d'une quantité considérable de munitions de toute espèce. Le nombre des tués et des prisonniers que nous lui avons faits va au-delà de 13,000 sans compter la quantité de fuyards qui doit être immense, car, sur le rapport d'Arif-Bey, l'armée ennemie comptait sous Homz, 56,000 hommes de troupes réglées dont à peine 5,000 restèrent auprès d'Husseïn-Pacha.

« Ibrahim-Pacha est maître de toute la Syrie, et les chefs ainsi que la population de ces contrées-là, secondent les efforts des armées victorieuses ; il sera très-difficile à la Porte d'arracher la Syrie aux Egyptiens, dont les forces s'élèvent au-delà de 40,000 hommes de troupes régulières, sans compter les Bédouins et les Druses qui sont d'excellents cavaliers.

« Toute l'armée turque a été anéantie, et avant que la Porte puisse monter et renvoyer une seconde expédition sur les frontières de la Syrie, l'armée égyptienne pourra compter 100,000 hommes sous ses enseignes.

« On est généralement d'opinion que l'Egypte est perdue pour le grand-seigneur, d'autant plus si elle est soutenue, comme on le conjecture, par l'Angleterre et la France.

« Les escadres ennemies ne se sont pas encore rencontrées. L'amiral égyptien a ordre d'attaquer et de poursuivre les turcs jusqu'aux Dardanelles.

On écrit de Bethune, 27 septembre : — « Un complot formé dans la compagnie des pionniers en résidence à Bethune, a éclaté hier à l'heure de l'exercice ; seize de ces soldats se sont, au moment où leurs chefs s'y attendaient le moins, échappés des rangs, et après s'être emparés de la caisse du tambour, ils se sont portés au pas de charge vers la porte Neuve, aux cris de *Vive le roi ! en Belgique !* Le poste de la garde nationale les a laissés passer, et l'on dit aujourd'hui qu'ils ont déjà franchi la frontière. »

« On assure que M. Ch. de Brouckère s'est entendu avec la maison Rothschild, pour fonder, à compte commun, à Bruxelles, une maison de banque succursale de toutes celles que les capitalistes Israélites ont déjà dans les principales villes de l'Europe.

P. S. Je vous disais en commençant que l'on attendait des réponses de la Nièvre et d'ailleurs ; je voulais parler du projet formé par M. Thiers de faire entrer au ministère MM. de Broglie et Humann, en remplacement de MM. Sébastiani et Louis, tandis que lui-même remplacerait M. Girod (de l'Ain). J'apprends à l'instant que M. de Broglie vient d'arriver à Paris ; mais personne ne connaît encore sa détermination. Quant à M. Humann, M. Cousin lui a été dépêché pour lui expliquer la situation. Il a dû arriver à Strasbourg dans la nuit d'hier à aujourd'hui, et l'on comptait recevoir aujourd'hui par le télégraphe, sa réponse aux propositions qui lui sont faites. Ainsi s'explique le ton d'assurance avec lequel le *Journal des Débats* annonçait que l'on connaîtrait le 2, par le *Moniteur*, la nouvelle composition du ministère ; mais il paraît qu'il n'est rien arrivé de Strasbourg, soit que M. Humann hésite, soit que le temps un peu couvert ait gêné les mouvements du télégraphe, et il paraît à peu près convenu que le *Moniteur* sera muet demain.

« On avait dit aussi que M. de Talleyrand repartait aujourd'hui pour Londres ; sa présence y serait sans doute bien nécessaire pour remonter la machine à protocoles qui menace de se détraquer tout-à-fait. Mais il n'est pas probable que le malin diplomate quitte Paris, avant d'avoir un ministère bien assis. Il faut bien en effet qu'il sache et qu'il puisse dire à la conférence au nom de quel ministère il agit. Dans cet état d'incertitude, la seule chose sur laquelle on n'élève presque plus de doutes, c'est que M. le maréchal Soult aura la présidence. Cette circonstance, qui pourrait donner lieu de croire à des idées guerrières, n'influe pas sur la bourse, car, dans l'état d'incertitude générale, la baisse n'a été que de quelques centimes. Les préparatifs n'en continuent pas moins. On va appeler sous les drapeaux la classe de 1831 pour la fin du mois.

« Les saint-simoniens continuent d'être, à Ménil-Montant, l'objet des rigueurs de M. Desmottiers. Trois fois par semaine leurs portes sont étroitement gardées, et les soldats empêchent d'entrer tout le monde et même les plus proches parents des saint-simoniens. Hier, dimanche, un notaire de Paris, M. Perrin, qui, mandé par le père Enfantin pour affaires, se rendait chez lui, n'a pu obtenir que les soldats le laissent passer ; il a dressé acte de leur refus.

« D'un autre côté, M. Desmottiers va intenter aux saint-simoniens un nouveau procès, en raison de l'article 291 du code pénal, pour les réunions de Ménil-Montant. Le père Enfantin a reçu un mandat de comparution pour mercredi. Michel Chevalier en a reçu un autre.

NOUVELLES.

« La Gazette de Pékin emploie deux de ses colonnes à entretenir ses lecteurs du trait d'héroïsme et de magnanimité rare (ce sont ses propres expressions) de la princesse Kih, neuvième fille de l'empereur actuel. Cette princesse, selon le désir de S. M., devait épouser le fils du grand-officier de la bannière jaune des gardes-du-corps (on sait que cette milice n'est composée que de personnages du plus haut rang, qui sont tout à tour de service au palais). Tout était déjà préparé pour la cérémonie nuptiale, lorsque le destin vint enlever l'heureux Leen-Che du milieu des vivans pour le précipiter dans la région des morts, loin de sa fiancée, qui, désespérée de sa perte, prit la résolution de se couper les cheveux, de le réunir à la famille de son futur époux, et de rester vierge à jamais. L'empereur, informé de cette grandeur d'âme inouïe, lui a décerné une tablette d'honneur qui doit être suspendue à la porte de sa chambre, et un surnom qui célèbre sa vertu.

« Peu de jours auparavant, S. M. avait fait un sacrifice sur l'autel de Hwang-Te, son illustre prédécesseur, inventeur de l'agriculture.

« Quelques journaux de Paris ont dit, il y a quelques mois, qu'une grande révolte avait éclaté en Chine, que l'empereur avait été déposé, chassé et tué, et qu'un gouvernement quasi républicain avait été établi sur les ruines du trône céleste.

« Il est assez surprenant que des gens graves aient pu donner de pareilles nouvelles pour authentiques ; car le moindre bon sens témoigne inconsciemment de l'impossibilité qu'il y aurait pour les Chinois, peuple soumis, apathique, anti-belliqueux et servile au dernier degré, de se rebeller contre leur souverain qu'il adorent à peu près comme la représentation de la divinité sur la terre, et encore moins de l'expulser pour vivre ce qu'on appelle libres (si toutefois la liberté consiste à être dictatorial ou présidial, au lieu de régi, ou bien tribunais, au lieu de gouverné). Et vous figurez-vous un magot-consul, un magot-bousingot et une Pékin romaine ? La république ne peut être admissible en Chine ; c'est tout au plus si elle peut trouver place sur les paravents. Il s'ensuit de là qu'il n'y a eu et qu'il n'y aura de long-temps ni déposition ni expulsion en Tartarie.

« Cependant voici ce qui a pu donner lieu à ces bruits ridicules, s'il est nécessaire de les expliquer. Le soleil à son coucher ayant offert, pendant plusieurs jours des phénomènes particuliers, les ennemis de la dynastie régnante publièrent que l'empereur Taoukwang était mort. Cette insinuation perdue excita une grande fermentation dans les provinces de l'Occident, et le dernier bâtiment parti de Canton a apporté en Europe l'annonce d'un événement qui méritait confirmation.

« S. M. a refusé cette année les hommages de ses vassaux et a défendu qu'on lui fit le présent des candélabres, etc., qu'on a coutume d'offrir aux empereurs lorsqu'ils atteignent leur 50^e année. Tous les grands diners d'apparat, les banquets impériaux sont proscrits aussi. On attribue toutes ces réformes à la mort du principal héritier de la couronne ; mort qui aise Taoukwang sans postérité directe qui puisse succéder légalement au trône. Il est vrai qu'il a un fils d'une de ses concubines chinoises, mais la loi des conquérans tartares de la dynastie actuelle ne rend pas celui-ci apte à succéder.

« Le premier ministre vient de mourir après avoir gardé son poste pendant seize ans. Il était très-estimé de son vivant ; mais à présent sa mémoire est en proie aux querelles et on ne l'appelle plus que le ministre aux trois volontés. Voici pourquoi :

« Lorsqu'il allait voir l'empereur avec ses collègues il leur disait toujours : « Nous allons savoir la volonté de S. M. » Quand quelques personnes discutaient sur le mérite d'une mesure publique, sa seule réponse était pour terminer la contestation : « Nous nous informerons de la volonté de S. M. » Et si on lui objectait un argument trop sensé, il répliquait : « Nous avons exécuté en cela la volonté de S. M. »

« Ce digne ministre se nommait Wangkwei ; il n'a pas eu son égal en Asie, à moins que l'on ne veuille excepter certain visir qui avait trois opinions sur toutes choses : « Ceci, disait-il, est mon opinion particulière, ceci est mon opinion officielle, et ceci mon opinion publique, » (Monthly Magazine.)

On écrit de Maubeuge, à la date du 27 :

« L'arrivée des cuisines des p. incs nous annonce la présence du quartier-général à Maubeuge. Les cuisiniers se sont installés dans le logement qu'occupaient les princes l'an dernier.

« Notre garnison partira vendredi pour Valenciennes, à moins de contre-ordre.

« On travaille aujourd'hui à réparer les cuisines du camp. Il est donc probable que nous allons être encore surchargés de troupes.

— On écrit de Cherbourg, 25 septembre, au *Pilote du Calvados* :

« M. l'amiral Ducrest de Villeneuve est arrivé hier, et a pris immédiatement le commandement de l'escadre. Son pavillon est arboré sur le vaisseau *le Suffren*. La corvette à trois mâts *l'Ariane*, commandée par M. Le-rey, capitaine de frégate, a reçu hier matin son ordre de départ. Elle est néanmoins encore en rade, faute de vent pour appareiller. Les officiers de l'escadre pensent qu'elle va chercher des pilotes ; mais des personnes que j'ai des raisons de croire mieux instruites, pensent qu'elle va en Angleterre pour convenir avec l'amiral anglais des opérations combinées des deux escadres.

« On s'adonne ici d'une discussion de préséance entre MM. le contre-amiral, préfet maritime, et le lieutenant-général Teste, qui se trouve en ce moment à Cherbourg, pour l'inspection du 50^e régiment de ligne. Aucun n'a voulu faire la première visite, en sorte que ces deux autorités supérieures ne se voient pas. Ces deux officiers-généraux, également recommandables, et qui ne peuvent manquer d'avoir l'un pour l'autre une véritable estime, sacrifieraient, sans nul doute, si l'occasion le commandait, leurs prétentions mutuelles à l'intérêt public. Mais il n'en est pas moins fâcheux, même dans cette circonstance, de voir une aussi misérable question les éloigner ainsi l'un de l'autre.

« P. S. La corvette *l'Ariane* va mettre à la voile à deux heures. »

— Charles X, le duc d'Angoulême et le duc de Bordeaux ont débarqué à Altona le 21 septembre ; leur suite se compose d'une vingtaine de personnes. Peu de curieux assistaient au débarquement.

« La duchesse d'Angoulême est arrivée le même jour à Mayence, avec Mlle. de Berry.

— On dit que par suite des interrogatoires qu'a subis l'employé du ministère de la guerre, accusé de correspondance avec les chouans, quatre autres personnes ont été arrêtées.

— Dans un rapport à la date du 22 août, M. le contre-amiral Hugon rend compte au ministre de la marine de la capture de deux pirates grecs sur la côte de Maina.

« Il annonce également que M. le prince Ypsilanti, membre de la commission administrative de la Grèce, est mort à Nauplie dans la soirée du 16 août.

« L'anarchie continue à régner parmi les Grecs, et les divers partis qui courent la campagne en Morée mettent la désolation dans le pays. Il est plus urgent que jamais de voir arriver au moins la régence qui doit précéder le prince Othon.

— On écrit de Stuttgart, 21 septembre :

« On annonce que Jérôme Bonaparte, ci-devant roi de Westphalie, aujourd'hui comte de Montfort et beau-frère du roi de Wurtemberg, achète à Stuttgart une maison, et qu'il viendra l'habiter l'année prochaine avec sa famille.

— A la nouvelle de la mort de sir Walter Scott, tous les bâtimens stationnés à Glasgow ont hissé leur pavillon à mi-mât, en signe de deuil.

— On écrit d'Arras, le 29 septembre :

« Dans la nuit de jeudi au vendredi dernier, entre minuit et une heure, le feu a pris dans la fonderie de MM. Traxler et Bourgeois, rue des Moris. Il menaçait d'atteindre les bâtimens adhérens ; mais, par des secours prompts et bien dirigés, on s'est rendu bientôt maître de l'incendie, qui a été renfermé et isolé dans l'atelier des charpentiers. Après une heure, il a cédé à l'action continue des pompes. On ignore la cause de cet accident. La perte qu'il occasionne s'élève à environ 3,000 f. Le bâtiment était assuré par la compagnie de l'Union.

— Les sieurs Reboue père et fils, imprimeur et gérant de la *Boussole*, n'ont pas été arrêtés ; ils sont passés en Belgique, où déjà les avaient précédés les deux rédacteurs de cette feuille, condamnés aux dernières assises de Douai. (Messager.)

— Une femme a été arrêtée à Dunkerque au moment où elle présentait à un négociant de faux billets de banque.

— On écrit de Strasbourg, le 28 :

« M. Moore, courrier du cabinet anglais, venant de Paris avec des dépêches, a passé hier par notre ville pour se rendre à Vienne.

— Une nouvelle décision met en activité le reste des jeunes soldats de la classe de 1831. (Courrier.)

— M. Ernest Guizot n'ayant pas accepté la recette particulière de la Tour-du-Pin, elle a été donnée à M. Lebas, qui avait été nommé à Carpentras en remplacement de M. Guizot.

— Il est à notre connaissance que la chambre de commerce de Strasbourg vient de dénoncer au gouvernement français la mesure arbitraire du

ministère badois, de s'opposer à l'exécution du nouveau tarif des droits de navigation, qui devait être mis en vigueur le 1^{er} du courant. Le commerce de Strasbourg réclame le maintien du nouveau tarif, plus favorable aux expéditions du Haut-Rhin, et qui est observé dans les bureaux français et bavarois. On ne doute pas du succès de cette démarche qui se fonde sur le protocole de la commission centrale de Mayence du 10 août, et par conséquent sur le respect des traités. (Journal du Haut et Bas-Rhin.)

— Il est arrivé le 26 à La Haye un courrier porteur de dépêches pour le ministre des affaires étrangères de la part de l'ambassadeur hollandais à Paris.

— On écrit de Charleville, 29 septembre :

Des ordres ont été expédiés pour l'armement immédiat des places fortes de la 2^e division militaire; en conséquence, des détachements de la compagnie de canonniers en garnison à Mézières, ont été envoyés pour cet objet à Sedan, Roerui et Montmedy. Depuis deux ou trois jours déjà, on s'occupe d'armer les remparts de la place de Mézières.

— On écrit de Cambrai, le 29 septembre :

L'ordre vient d'arriver à la direction d'artillerie d'armer la place de Cambrai.

— On attendait à l'hôtel Grillon, à Londres, avant-hier, le duc de Guiche, qui arrivait d'Holy-Rood, et qui avait été précédé par le comte de Bouillé et par d'autres personnes de la petite cour d'Holy-Rood. Le comte de Bouillé a continué son voyage pour le continent; quant au duc de Guiche, il se proposait de passer quelques jours chez sa sœur, lady Tancarville.

— On écrit de Nantes, le 17 septembre :

Nos légitimistes sont assez calmes pour le moment. Aux combats de grands chemins succèdent les luttes judiciaires. M. Kersabiec a fait assigner le général Dermoncourt pour avoir à lui restituer un cheval qu'il a acheté de troisième main, et un autre chef demande au comte d'Erlon 5,000 fr. de dommages-intérêts pour le séjour des garnisaires dans son château.

— La suite de la duchesse d'Angoulême est plus nombreuse qu'on ne l'avait dit; elle se compose de MM. Armand de Polignac, baron de Damas, comte de Blacas, duc de Guiche et 40 autres personnes. (Journal du Commerce.)

— On écrit de Nantes, 27 septembre :

Hier soir à 7 heures, le bateau à vapeur qui exploite l'Erdre arrivait près le pont de la route de Rennes. Un petit bateau portant, dit-on, une quinzaine de personnes et diverses marchandises qu'il transportait à Niort, remontait la rivière. N'ayant pas aperçu assez tôt le bateau à vapeur, il manœuvrait pour l'éviter lorsqu'il fut atteint par lui et submergé. Neuf personnes ont eu le bonheur de se sauver à la nage ou d'être secourues à temps; les six autres, retirées de l'eau, n'ont pu être rappelées à la vie. On ignore jusqu'ici si l'on a à déplorer la perte de quelques autres personnes dans ce déplorable événement.

— On écrit de Blois, 27 septembre :

M. Berryer est arrivé ce matin, à six heures, de Nantes à Blois. Il est descendu à l'hôtel de l'Europe, et a été conduit immédiatement à la maison d'arrêt, où il a été écroué. Son arrivée à Blois a été tout-à-fait inaperçue.

Un logement particulier lui avait été préparé dans la prison sur la demande qu'il en avait faite, et il a été pourvu, autant que le local et la sûreté le permettaient, à tout ce qui peut rendre le séjour moins pénible.

EXTÉRIEUR.

(Corresp. particulière du PRÉCURSEUR.)

ANGLETERRE. — Londres, 29 septembre. — Consolidés, 8½.

— Il n'est rien arrivé aujourd'hui de Porto. C'est à ce jour (29 septembre) que l'assaut général avait été fixé, comme étant le jour de la fête de don Miguel. (Sun.)

— Rien n'a été résolu dans la conférence d'hier, et l'on ne pense pas qu'il y ait rien de décidé avant la fin de la semaine prochaine. On dit néanmoins que les membres de la conférence ne mettront aucun obstacle à la mesure préliminaire d'un blocus, si le refus obstiné de la Hollande rend cette démonstration nécessaire de la part de l'Angleterre et de la France.

— Les ambassadeurs de Prusse, de France, le baron de Wessembourg, ambassadeur extraordinaire, et le chargé d'affaires autrichien, se sont réunis hier à 4 heures au Foreign-Office, et ont eu une conférence (nous donnons d'autre part des détails sur ce qui s'y est passé) avec lord Palmerston. L'ambassadeur hollandais a eu également, dans le cours de la journée, une entrevue avec le noble vicomte. (Globe.)

— Lord Minto, notre ambassadeur à Berlin, est arrivé dans cette capitale. Toutes les intrigues du comte de Pozzo di Borgo pour lancer l'Autriche dans une nouvelle croisade contre la liberté seront à pure perte. (Idem.)

— Une lettre, écrite de Porto par un officier constitutionnel, annonce que les pluies ont déjà commencé et que dans peu les miguelistes ne pourront plus tenir la campagne.

BELGIQUE. — Bruxelles, 29 septembre. — Quoiqu'il arrive, dans peu de jours toute notre armée sera en mesure d'entrer en ligne de bataille; des corps de réserve sont en marche et doivent prendre des positions à peu de distance des corps d'actions.

Il y a lieu de croire que la semaine prochaine le grand quartier-général quittera Bruxelles pour se porter en avant, car le régiment de guides, qui est ici faisant le service de garde royale, a reçu l'ordre de partir lundi matin.

Trois bataillons du 3^e régiment d'infanterie, aussi en garnison ici ou cantonnés dans les environs, ont reçu le même ordre, et les gardes civiles mobiles de la province d'Anvers, qui complètent notre force militaire, viennent de recevoir l'équipement de campagne; on leur a distribué des cartouches.

Nonobstant tous ces préparatifs, on doute encore que les hostilités commencent; ce n'est pas seulement l'opinion de ceux qui sont en dehors du gouvernement, mais c'est aussi la pensée de ceux qui font opérer tous les mouvements.

Un personnage, qui sait mieux que qui que ce soit ce qui doit se passer, répondait, il y a peu d'instants à quelqu'un qui le plaignait du surcroît de travaux qu'il devait avoir: «Que voulez-vous, nous sommes dans une paix qui n'est pas une paix, et nous allons entrer dans une guerre qui ne sera pas une guerre.» Ces paroles laconiques peignent parfaitement l'indéfinissable position dans laquelle nous allons nous trouver.

Un voyageur, qui arrive des bords du Rhin, m'assure que le gouvernement prussien a révoqué les ordres qu'il avait fait donner, il y a quelque temps, de porter certaines garnisons du pied de guerre au de pied paix, et que des troupes qui devaient rentrer en Prusse resteront à leurs postes actuels.

ITALIE. — Ancône, 25 septembre. — Le bruit court que des officiers français en garnison à Ancône ont tous signé une pétition qui sera soumise aux chambres à leur ouverture, et qui est déjà partie pour Paris. On dit que c'est une protestation contre les opérations des Français à Ancône, opérées de juillet.

Il n'est plus question depuis quelques jours du départ des Français, non plus que de l'arrivée à Ancône de nouvelles troupes pontificales. La police est toujours entre les mains du général Cubières; mais quoi qu'il paraisse l'exercer conjointement avec le délégué, ce sont des agents français qui font les perquisitions et les accusations.

— On écrit de la Romagne :

Tous les jours on voit arriver des détachements de 20 à 30 Suisses. Il y en a dans ce moment 4,000, dont 2,000 à Ferrare et 2,000 à Ravenne. Les Autrichiens ne se sont pas encore concentrés sur Bologne, ainsi qu'on l'avait annoncé; ils sont encore dispersés par toute la Romagne et s'étendent jusqu'à Cattolica. A Rimini il y a des Croates et des Hongrois. L'escadron français est toujours dans notre rade.

Naples, 15 septembre. — Les troubles de Nola étaient presque entièrement oubliés, du moins on faisait à peine attention aux récits incohérents et contradictoires débités à cet égard, lorsque l'arrestation du moine Angel-Peluze est venue en réveiller le souvenir.

Cette circonstance peut paraître d'assez faible importance aux yeux de l'observateur inattentif; mais dans un pays où les gouvernés sont en général satisfaits de leur gouvernement, de semblables manœuvres doivent espérer du succès.

— On nous écrit de Gibraltar, à la date du 6 septembre, qu'il est parti d'Angleterre une flotte dans le but de tenter en Afrique une expédition d'une haute importance: il s'agit de pénétrer dans l'intérieur de l'Afrique en entrant dans le Niger par l'embouchure récemment découverte, et de remonter ce fleuve aussi loin que pourra le permettre la profondeur des eaux.

Des bateaux plats ont été construits exprès pour cette expédition. L'un de ces navires est en fer et d'une construction si fine et si légère, qu'avec la machine à vapeur, il n'a pas plus de 50 pouces de cale. Le projet est de remonter le Niger jusqu'aux cascades et d'explorer les grands embranchements de ce fleuve qui se dirigent vers l'Orient; les résultats préliminaires de cette expédition seront d'établir, par la navigation du Niger, des relations commerciales entre l'industrieuse Europe et les fertiles régions qui baignent les eaux de ce grand fleuve, et qui sont couvertes d'une population très-nombreuse et déjà à demi civilisée.

De simples particuliers font tous les frais de cette entreprise, mais un agent du gouvernement anglais est parti avec l'expédition pour en suivre les opérations.

Messageries Royales d'Italie, DE BONAFIOUS FRÈRES.

(548 5) Pour Chambéry, en un jour, 15 francs. — Turin, en 2 jours, 64 francs. — Gènes, en 4 jours, 95 francs. — Milan, en 4 jours, 89 francs. — Dans le trajet de Lyon à Gènes et Milan est compris un jour de séjour à Turin. Les départs ont lieu les mardis, vendredis et dimanches, à 7 heures du soir.

LES BUREAUX SONT RUE NEUVE, N. 17.

Les départs des fourgons accélérés pour l'Italie, pour marchandises, ont lieu les lundis et jeudis, à midi.

LIBRAIRIE.

Journal des Enfants, PAR AN, 6 FR.

1 fr. 50 c. en sus pour les départements.

Paraissant les 25 du mois.

Un centime et demi par jour est le prix de ce Recueil, qui contient la matière de 12 volumes ordinaires, destinés à l'enfance, rue Taitbout, n° 14, à Paris. (575 9)

ANNONCES JUDICIAIRES.

(670) Suivant contrat reçu par M^{re} Quantin et son collègue, notaires à Lyon, le trente juillet mil huit cent trente-deux, enregistré et transcrit, M. Philibert Perdreaux, fabricant d'étoffes de soie, demeurant à Venissieux, canton de St-Symphorien (Isère), a vendu à M. Fleury Perdreaux, son frère, courrier de Lyon à Grenoble, domicilié à Lyon, rue des Prêtres, n° 11, la moitié d'une maison sise à Lyon, rue des Prêtres, portant le n° 11, désignée et confinée audit contrat, et qu'ils possédaient indivisément entre eux.

M. Philibert Perdreaux était propriétaire de la moitié de la maison dont s'agit, aux termes d'un acte de partage dépendant des biens de la succession de Jean-Baptiste Perdreaux, auteur commun, de son vivant rentier en la commune de Villeurbanne (Isère), reçu ledit M^{re} Quantin, le 15 octobre mil huit cent trente-un.

M. Jean-Baptiste Perdreaux père était lui-même propriétaire de cet immeuble pour l'avoir acquis de M. Etienne Ribier fils, suivant acte reçu M^{re} Desgranges et son confrère, notaires à Lyon, le vingt-cinq février mil sept cent nonante-sept.

M. Fleury Perdreaux voulant purger les hypothèques légales qui peuvent grever la moitié de maison par lui acquise, a, le dix-huit août mil huit cent trente-deux, déposé au greffe du tribunal civil de Lyon copie d'ament collationnée de son contrat d'acquisition, dont un extrait a été affiché dans l'auditoire dudit tribunal; et, par exploits 1^{er} de Richierand fils, huissier au tribunal civil de Vienne, demeurant à Venissieux, en date du sept septembre 1832, il a dénoncé et certifié lesdits dépôt et affiches à la dame Benoîte Garin, épouse du sieur Philibert Perdreaux; 2^e et de Jean-François-Cathérin Thimonnier jeune, huissier au tribunal civil de Lyon, y demeurant, en date du treize septembre même mois, il a également dénoncé et certifié lesdits dépôt et affiches à M. le procureur du roi près le tribunal civil de Lyon; avec sommation à Mad. Benoîte Garin, épouse du sieur Philibert Perdreaux, de requérir, si bon lui semble, dans le délai de deux mois, toutes inscriptions pour la conservation de l'hypothèque légale qu'elle pourrait avoir sur ledit immeuble, et avec déclaration à M. le procureur du roi qu'attendu que tous autres de la part desquels il peut être requis sur lesdits immeubles des inscriptions pour raison d'hypothèques légales, n'étant connus dudit Fleury Perdreaux, ce dernier ferait la présente publication conformément à l'art. 683 du code de procédure civile, et à l'avis du conseil-d'état du neuf mai mil huit cent sept, approuvé le premier juin suivant.

En conséquence, tous ceux qui auraient le droit de former de telles inscriptions sont avertis de le faire dans deux mois à dater de ce jour, passé lequel délai lesdits immeubles seront affranchis de toutes hypothèques légales.

Vente d'argenterie et de deux montres, place du Port-du-Temple, n° 42.

Le public est prévenu que le vendredi douze du présent mois d'octobre mil huit cent trente-deux, à dix heures du matin, on fera procéder, par le ministère d'un commissaire-priseur, place du Port-du-Temple, n° 42, au 1^{er} étage, salle des commissaires-priseurs, à la vente aux enchères de douze couverts ordinaires, un couvert d'enfant, trois cuillères à ragoût, une poche, six cuillères à café, une paire de boucles de souliers, le tout en argent et du poids de 2,680 grammes; deux paires de lunettes à tempes montées sur argent, et deux montres à boîte d'argent, dont une à répétition; lesquels objets dépendent de la succession bénéficiaire de dame Catherine Bonardel, veuve de M. Louis Calas, décédée rentière à Lyon, rue Belle-Vue, maison Michel. (676)

ANNONCES DIVERSES.

(598 5) VENTE VOLONTAIRE AUX ENCHÈRES ET EN DEUX LOTS,

D'une petite maison, caves, hangar, écuries et cour, le tout d'un seul tènement, situés à Vaise, formant l'angle méridional de la Grand'Rue et de celle des Pâtes, la plus avantageuse position pour recevoir des constructions;

En l'étude de M^{re} Coron, notaire, rue du Plâtre, n° 1, le jeudi 11 octobre 1832, 3 heures du soir.

Les immeubles à vendre consistent :

1^o En une petite maison ayant sa façade sur la Grand'Rue, occupée par le sieur Hyverna, boucher, et le sieur Gonin, marchand;

2^o Ecuries, fenils, hangar, caves, cour, puits à eau claire, intarissable et très-salubre;

Le tout contigu, situé à Vaise, à l'angle de la Grand'Rue et de celle des Pâtes.

Le premier lot sera composé de la petite maison et de partie des écuries; ce lot aura 35 pieds de roi (soit 11 mètres 36 centimètres) de face sur la rue des Pâtes. Le second lot sera composé de tout le surplus des bâtiments et du terrain qui existent entre le premier et la propriété des mariés Letourneau.

Immédiatement après l'adjudication des lots séparés, ces lots seront réunis, et il sera ouvert des enchères sur la totalité; s'il est fait une offre supérieure ou égale, elle sera préférée.

Toutes facilités seront accordées pour les paiements.

D'ici au jour indiqué pour la vente, s'adresser, pour traiter de gré à gré, audit M^{re} Coron, notaire, rue du Plâtre, n° 1, à l'angle de la place St-Pierre.

(677) VENTE AUX ENCHÈRES,

De deux beaux et bons chevaux de voiture, samedi prochain, 6 octobre 1832, à deux heures précises de l'après-midi, au marché aux chevaux, place Louis XVIII, à Lyon.

(674) A louer. — Une boutique à deux arcs, avec cheminée, puits, petite cour et lieu d'aisance et appartenant au premier ou au 2^e étage, propre à un commerce de toile, draperie, ou à celui de ferronnerie, ou autre de détail, dans le quartier St-Jean.

S'adresser rue St-Dominique, n° 13, au bureau de tabac. — Prix : 1,500 f.

(671) Un ancien homme d'affaires désire s'occuper à gérer des propriétés rurales ou urbaines, ou à travailler dans les écritures d'administration ou du commerce. S'adresser, pour les renseignements, à M. Michel

Martel, négociant-banquier, place des Carmes, n° 3, à Lyon; et à M. le maire de la commune d'Oullins, près cette ville.

(672) AVIS.

MANTEAUX DE DAMES en nouveauté de Paris, au magasin des Deux-Jumeaux, à Lyon.

(675) Un jeune homme, âgé de 23 ans, désire remplacer pour un jeune soldat de la classe de 1831; sa taille est de 5 pieds 2 pouces.

S'adresser au café de la place des Bernardines, n° 7, à Lyon.

— A vendre. — Quatre lustres dans le même café,

(675) AVIS INTÉRESSANT.

LE SEUL DÉPOT A LYON,

Place des Célestins, n° 9, au 1^{er} (maison de M. Koch, tailleur).

DES COSMÉTIQUES ET SECRETS DE TOILETTE de la maison MA, rue St-Honoré, n° 340, à Paris,

Vient de recevoir de Paris un complet assortiment des articles suivants, si avantageusement connus par les fréquents éloges des principaux journaux de la capitale.

1^o Les Eaux noires, blondes et châtaines, dans lesquelles il suffit de tremper le peigne pour teindre de suite les cheveux et favoris sans aucune préparation; et les Pommades américaines noires et châtaines, qui teignent également les cheveux et favoris à la minute.

2^o La Crème et l'Eau de Turquie, qui efface les rousseurs et toutes les taches du visage, et blanchit à l'instant même la peau la plus brune.

3^o La Pommade grecque, qui a la propriété d'arrêter immédiatement et prévenir la chute des cheveux, les empêcher de blanchir et les faire croître en peu de jours, ainsi que les favoris.

4^o L'Épilatoire du Sévill, qui fait tomber en dix minutes les poils du visage, sans laisser aucune trace.

5^o La Pâte cirassienne, qui blanchit et adoucit les mains à la minute.

6^o L'Eau des Chevaliers, qui corrige la mauvaise haleine, et blanchit parfaitement les dents sans en altérer l'émail.

7^o L'Eau rose de la cour, qui donne au teint un coloris vif et naturel; on peut se laver sans qu'il disparaisse.

Prix : Six francs chaque article; dix francs pour deux.

On peut essayer avant d'acheter. On fait des envois dans les villes voisines. (Ecrire franco au dépôt à Lyon, place des Célestins, n° 9.)

ANCIEN

ÉTABLISSEMENT D'HORTICULTURE.

Charles Martin Burdin et Comp^{re}, à Chambéry; Même Maison à Lyon, faubourg de Vaise.

Ces maisons ont l'honneur de prévenir MM. les amateurs qu'elles continuent à s'occuper du commerce des végétaux dans toutes ses branches et dépendances, et que, malgré la sécheresse de l'été, elles peuvent, en raison de la grande étendue de leurs cultures, fournir des individus d'un choix parfait en arbres à fruits pour toute destination, comme : pommiers, poiriers, abricotiers, pêchers, pruniers, cerisiers, noyers, miriers, mûriers des Philippines, espèce préférable à toute autre pour la nourriture des vers à soie, etc.; en arbres et arbustes d'ornement toujours verts et à feuilles caduques; en rosiers à haute et basse tige, y compris les espèces les plus belles et les plus rares, comme mousses, blanche, perpétuelle, Maria-Léonida, Velleda, Burdin,

et autres; en plantes de pleine terre, d'orangerie et de serre chaude.

Leurs prix fixés par leur nouveau catalogue qu'elles envoient franco aux personnes qui leur en font la demande, sont réduits à un taux si modéré qu'ils présentent un avantage réel sur ceux de toute autre maison.

Modicité de prix, bon choix et supériorité de produits, célérité et économie dans le transport; tels sont les titres dont ces maisons se prévalent pour réclamer de MM. les amateurs continuation de leurs ordres qu'elles exécuteront de manière à se rendre toujours de plus en plus digne de leurs confiances.

On peut se procurer leur catalogue dans leur établissement, faubourg de Vaise, à Lyon, ou chez M. Chambré, librairie, place des Terreaux. (565 2)

CIRQUE OLYMPIQUE

DE M. LOISSET.

Dimanche prochain, clôture des représentations de M. Loisset.

Aujourd'hui jeudi, 4 octobre :

Les deux Lanciers, ou la Bataille de Smolensk, par MM. Liépard, Charles, Adolphe, Goutard, Félix et Gertuer.

Le Cheval andalou, nommé Phénix, exécutera l'École entière.

Polichinel vampire, scène comique, par M. Charles.

Le Pas d'Amour, par M. François Loisset, âgé de six ans.

Exercices extraordinaires par M. Félix.

Les Jeux Romains, par M. Baptiste Loisset.

BOURSE DE LYON. — 3 octobre 1832.

Cinq p. 0/10 au comptant, jous. du 22 mars. 95 f 75

— fin courant. 95 f 75

Trois p. 0/10 au comptant, jous. du 22 juin. 6 f 50 55

60. — fin courant 6 f 65 70

75 80.

BOURSE DE PARIS. — 1^{er} octobre 1832.

	1 ^{er} Cr.	plus h	plus b	dem.
5 p. 0/10 au compt.	95 90	95 95	95 75	95 90
— fin courant.	95 80	95 90	95 80	95 80
EMP. 1831 au compt.	96 10	"	"	"
— fin courant.	"	"	"	"
p. 100 au compt.	"	"	"	"
3 p. 0/10 au compt.	67 95	67 95	67 85	67 95
— fin courant.	68 15	68 20	68	68 5
ACTIONS DE LA BANQ.	1660	"	"	"
R. DE NAPLES au c.	80 80	81 90	"	"
— fin courant.	81	"	"	"
CORTÈS.	12 14	"	"	"
ESPA. EMP. royal.	77 58	"	"	"
— fin courant.	"	"	"	"
— Rente perp.	55 12	"	"	"
— fin courant.	"	"	"	"
QUATRE CANAUX . .	"	"	"	"
C ^{re} HYPOTHÉCAIRE.	555	"	"	"
EMPRUNT D'HAÏTI . .	"	"	"	"
EMPRUNT ROMAIN . .	81	"	"	"
EMPRUNT BELGE. . .	77 54	"	"	"

LYON Anselme PETETIN.
LYON, DEP. DE CHARVIX, RUE CHALANON, n° 5.